

Assemblée Paroissiale du 27.05.17

Sujet : une nouvelle organisation pour une nouvelle manière de vivre le ministère presbytéral

La situation actuelle met en évidence :

- *une baisse du nombre de prêtre 21 de moins de 75 ans
18 dans trois ans
- *une communauté de religieux :Saint Jean
- *10 prêtres retirés ou auxiliaires
- *2 séminaristes
- *8 diacres permanents
- *disparition de 3 communautés
- *baisse du nombre des fidèles
- *baisse de demande de sacrements
- *baisse du nombre d'enfants catéchisés
- *baisse du denier de l'église

L'objectif de la nouvelle organisation est de mettre en place les décisions du synode diocésain sachant que la paroisse est une communauté missionnaire ou chacun est directement concerné et le prêtre étant essentiel pour l'annonce de la parole de Dieu et la célébration des sacrements .

Il est précisé ce dernier point que les obsèques ne sont pas un sacrement et ne requièrent donc pas nécessairement la présence d'un prêtre .

NOUVELLE ORGANISATION

Elle est centrée sur les quatre zones pastorales existantes et tient compte des changements déjà effectués :

- *catéchèse assurée par les laics
- *obsèques animés par les laics
- *assemblée dominicale de prière
- *communautés locales (trois villages rassemblées sur Arpajon)
- *équipe d'animation pastorale

Détails de l'organisation :

*une équipe de six curés « insolidum » chacun célébrant une fois par mois ailleurs que sur la paroisse ou il réside .

* les charges transversales tria minera assurées par l'équipe des six curés

Annonce de la foi

Célébration de la foi

Diaconie

*les autres missions relations extérieures (communes ,élus,autres religions)

Gestion

Culture et tourisme

Pourront être assurées par un prêtre ou un laïc

*mise en place d'un conseil pastoral par zone (suppression des conseils pastoraux des paroisses)
présidé par le curé modérateur

*chaque paroisse garde un conseil économique et une EAP un secrétariat .Le prêtre résident ou celui désigné par l'équipe de prêtres accompagne l'EAP le curé modérateur est invité aux réunions .

Fonctions du curé modérateur

*il est « premier parmi les autres » l'animateur de l'équipe

*il est modérateur de la charge pastorale

*il fait vivre et travailler ensemble les prêtres d'une zone pastorale

*il fait grandir la communion entre les prêtres en vue d'une certaine uniformisation entre les paroisses

*il rencontre chaque semaine les prêtres

*il répond de sa charge devant l'Evêque

Cette nouvelle organisation nécessitera la création d'une caisse de zone financée par des cotisations versées par les paroisses de la zone et la création d'un secrétariat .